



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 septembre 2024

Lancement de la troisième édition du « Prix Goncourt des détenus »

L'annonce de la première sélection de livres de l'Académie Goncourt marque le coup d'envoi de la troisième édition du Prix Goncourt des détenus. Le partenariat entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture, avec le Centre national du Livre et l'Académie Goncourt, marque la volonté de développer l'accès des personnes détenues à la culture afin de favoriser leur réinsertion.

Après le succès des deux premières éditions, le Prix Goncourt des détenus 2024 a été lancé ce matin au centre pénitentiaire de Laon (Aisne, Hauts-de-France).

En présence de Mokhtar Amoudi, lauréat de l'édition 2023 du second Prix Goncourt des détenus, des membres de l'Académie Goncourt, du Centre national du livre et de la direction de l'administration pénitentiaire ont pu échanger avec une vingtaine de personnes détenues impliquées dans le projet.

L'élan positif de cette initiative continue à s'étendre au sein de l'administration pénitentiaire, avec près de 45 établissements – 5 de plus que l'année dernière – engagés pour cette nouvelle édition, qui permettra à près de 600 personnes détenues de se plonger dans la lecture des 16 livres sélectionnés par l'Académie Goncourt, afin de voter pour leur ouvrage préféré.

Au sein des établissements pénitentiaires, de nombreux professionnels de la Justice sont mobilisés pour assurer le bon déroulement du projet et accompagner les personnes placées sous main de justice dans leurs lectures et leurs réflexions : les coordonnateurs culturels, les personnels d'insertion et de probation, les personnels de surveillance, avec l'appui des enseignants comme de nombreux partenaires extérieurs (associations du livre, bibliothèques, médiathèques, etc.).

PRÉPARER LA SORTIE ET LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE

Le Prix Goncourt des détenus fait partie des multiples activités proposées aux personnes détenues par l'administration pénitentiaire et ses partenaires, pour préparer leur réinsertion et ainsi lutter contre la récidive.

Ce prix littéraire vise tout d'abord à développer l'intérêt pour la lecture et le sens critique ; il permet également d'encourager à la prise de parole en public et de favoriser une réflexion collective basée sur l'écoute. Autant de compétences, tant sociales que professionnelles, essentielles pour le retour à la vie en société.

Contacts presse

Ministère de la Justice :

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Ministère de la Culture :

Délégation à l'information et à la communication : 01 40 15 83 31 – service-presse@culture.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.culture.gouv.fr/presse

LIRE, ÉCHANGER, DÉBATTRE, ÉCOUTER

Du 3 septembre au 25 novembre 2024 : lecture, ateliers-débats et rencontres avec les auteurs

Pendant la première phase dédiée à la lecture, des groupes de travail et des ateliers-débat sont constitués pour permettre aux personnes détenues d'échanger sur leurs lectures tout au long des mois d'octobre et de novembre ; et de désigner collectivement leurs trois œuvres préférées.

Pour nourrir leur réflexion, elles pourront échanger et débattre avec certains auteurs en lice, lors de rencontres organisées en détention ou en visioconférence.

Du 27 novembre au 5 décembre : délibérations interrégionales

Lors des délibérations interrégionales, les représentants de chaque établissement pénitentiaire de la direction interrégionale viendront défendre les trois livres retenus par leur groupe, et se mettront d'accord sur 3 œuvres.

17 décembre : délibération nationale et annonce du lauréat

À l'issue de la délibération nationale rassemblant les personnes détenues sélectionnées pour représenter chaque direction interrégionale, le lauréat du Prix Goncourt des détenus sera annoncé au Centre national du Livre à Paris.

LA SÉLECTION DE L'ACADÉMIE GONCOURT

- Ruben BARROUK, *Tout le bruit du Guéliz* (Albin Michel)
- Thomas CLERC, *Paris Musée du XXI^e siècle* (Les éditions de Minuit)
- Sandrine COLLETTE, *Madelaine avant l'aube* (JC Lattès)
- Kamel DAOUD, *Houris* (Gallimard)
- Gaël FAYE, *Jacaranda* (Grasset)
- Hélène GAUDY, *Archipels* (L'Olivier)
- Philippe JAENADA, *La désinvolture est une bien belle chose* (Mialet-Barrault)
- Maylis de KERANGAL, *Jour de ressac* (Verticales)
- Étienne KERN, *La vie meilleure* (Gallimard)
- Emmanuelle LAMBERT, *Aucun respect* (Stock)
- Rebecca LIGHIERI, *Le Club des enfants perdus* (P.O.L)
- Carole MARTINEZ, *Dors ton sommeil de brute* (Gallimard)
- Thibault de MONTAIGU, *Cœur* (Albin Michel)
- Olivier MOREK, *Les guerriers de l'hiver* (Michel Lafon)
- Jean-Noël ORENGO, « *Vous êtes l'amour malheureux du Führer* » (Grasset)
- Abdellah TAÏA, *Le Bastion des larmes* (Julliard)

LES 45 ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES PARTICIPANTS, PAR DIRECTION INTERRÉGIONALE

- Bordeaux – Maison d'arrêt de Guéret
- Bordeaux - Maison d'arrêt de Bayonne
- Bordeaux - Maison d'arrêt de Limoges
- Bordeaux – Maison d'arrêt de Saintes

- Centre-Est Dijon - Centre de détention de Châteaudun
- Centre-Est Dijon - Centre pénitentiaire de Châteauroux
- Centre-Est Dijon -- Maison centrale de Saint-Maur
- Centre-Est Dijon - Maison d'arrêt d'Auxerre

- Outre-mer – Centre de détention de Tatutu
- Outre-mer – Centre de détention du Port
- Outre-mer – Centre pénitentiaire de Majicavo
- Outre-mer – Centre pénitentiaire de Nouméa
- Outre-mer – Centre pénitentiaire de Saint-Denis

- Lille - Centre pénitentiaire de Liancourt
- Lille - Centre pénitentiaire de Laon
- Lille - Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil
- Lille - Maison d'arrêt de Valenciennes

- Lyon - Centre pénitentiaire de Grenoble-Varces
- Lyon - Centre pénitentiaire de Saint-Etienne-La-Talaudière
- Lyon - Centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier
- Lyon - Maison d'arrêt de Bonneville

- Marseille – Centre de détention de Casabianda
- Marseille - Centre pénitentiaire de Marseille
- Marseille - Centre pénitentiaire de Toulon
- Marseille – Maison d’arrêt de Grasse
- Marseille – Maison d’arrêt de Nice

- Paris - Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
- Paris - Centre pénitentiaire de Fresnes
- Paris - Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine
- Paris – Maison centrale de Poissy
- Paris - Maison d'arrêt pour femmes de Versailles

- Rennes - Centre pénitentiaire de Nantes
- Rennes - Centre pénitentiaire des femmes de Rennes
- Rennes - Maison d'arrêt de Brest
- Rennes - Maison d'arrêt de Rouen
- Rennes – Maison d’arrêt de Saint-Brieuc

- Strasbourg – Centre de détention de Oermingen
- Strasbourg – Centre pénitentiaire de Metz
- Strasbourg – Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau
- Strasbourg - Maison d'arrêt de Strasbourg

- Toulouse - Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone
- Toulouse – Centre pénitentiaire de Lannemezan
- Toulouse – Maison d’arrêt d’Albi
- Toulouse - Maison d’arrêt de Montauban
- Toulouse - Maison d’arrêt de Rodez